

DOCUMENT D'INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

AE Oddo ProActif Europe (versements uniques)



version : 01.03.2021

OBJECTIF Le présent document contient des informations spécifiques sur ce fonds d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Lisez-le en parallèle avec le « Document d'informations clés » sur le produit d'investissement. Ces informations vous aideront à comprendre en quoi consiste ce fonds et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, ainsi qu'à le comparer à d'autres fonds et produits d'investissements.

EN QUOI CONSISTE CE FONDS ?

OBJECTIFS AE Oddo ProActif Europe est un fonds d'investissement interne commercialisé dans la partie branche 23 des assurances-vie Allianz Excellence (Plan), Allianz Exclusive et Allianz Expertise. Les avoirs sont investis à 100% dans le Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français **ODDO BHF ProActif Europe**.

L'objectif de gestion du FCP est de surperformer l'indicateur de référence, composé de 50% EONIA (Capitalisé) et de 50% Euro Stoxx 50 (Net Return) calculé dividendes réinvestis, par une répartition flexible entre le marché actions et les produits du marché monétaire sur un horizon de placement minimal de 3 ans.

Le FCP est un fonds de sélection de valeurs et il est géré de façon discrétionnaire. Le processus d'investissement repose sur (i) une gestion active de l'allocation d'actif, répartie entre les marchés d'actions et les produits monétaires, par une allocation tactique et stratégique en fonction d'un scénario économique, de la valorisation des marchés et du contrôle du risque du portefeuille ; (ii) une sélection des actions ou titres de capital via un processus d'investissement privilégiant une approche « contrariante » et la valorisation individuelle des actions.

Le FCP pourra être investi de 0 à 100% en actions négociées sur les marchés réglementés émises par des sociétés dont le siège social est situé au sein de l'Espace Economique Européen (EEE) ou dans un pays Européen membre de l'OCDE.

La poche actions du FCP est investie en permanence à hauteur de 60% en actions émises par les sociétés dont le siège social est situé dans la zone euro.

Les actions émises par des sociétés ayant leur siège social hors de la zone euro pourront être détenues dans la poche actions pour un maximum de 40% de l'actif net.

Les actions peuvent appartenir à tout secteur économique et être de toute capitalisation. L'exposition du FCP aux marchés des pays émergents est limitée à 10%.

Le FCP peut être investi de 0 à 100% en titres de créance négociables (TCN) ou instruments du marché monétaire (maturité maximum de 6 mois) ou titres pris en pension (durée maximum de 3 mois). Les TCN et les instruments du marché monétaires seront des titres seront des titres d'Etats, d'établissements publics ou de sociétés privées et libellés en euro, notés A-1 ou A-2 (notation court terme chez Standard and Poor's, Moody's, Fitch ou jugé équivalent par la Société de Gestion).

Les titres pris en pension seront des titres d'Etats, d'établissements publics ou de sociétés privées et libellés en euro, notés entre A- et AAA (Standard and Poor's, Moody's, Fitch ou jugé équivalent par la Société de Gestion), avec 5% de l'actif maximum en titres de notation inférieure à A- et au moins égale à BBB- (Standard and Poor's, Moody's, Fitch ou jugé équivalent par la Société de Gestion). La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits du marché monétaire.

Le FCP peut être investi jusqu'à 10% de son actif net (i) en parts ou actions d'OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE, (ii) en FIA établi dans un Etat membre de l'UE et/ou en fonds d'investissement de droit non-français. Ces OPC pourront être gérés par ODDO BHF Asset Management et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du FCP.

Le FCP peut intervenir sans recherche de surexposition sur les instruments financiers à terme et conditionnels négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré français ou étrangers à des fins d'exposition ou de couverture du risque action et/ou de couverture du risque de change. Celui-ci sera limité à 40% de l'actif net.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS Le fonds s'adresse à tout investisseur non professionnel cherchant une croissance de leur capital sur un horizon de 3 ans minimum. Il est destiné aux investisseurs ayant des connaissances élémentaires en matière d'instruments financiers et capables de supporter les risques et les pertes qui sont inhérents à cet investissement. Le fonds ne présente aucune garantie en capital.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez cette option d'investissement pendant 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. Vous pouvez limiter ce risque en choisissant l'option « Limitation relative du risque ». Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCES

INVESTISSEMENT 10.000 EUROS		1 AN	2 ANS	3 ANS (PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE)
Scénarios en cas de vie				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3.876 euros	7.467 euros	7.058 euros
	Rendement annuel moyen	-61,24 %	-13,59 %	-10,96 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.612 euros	8.264 euros	8.007 euros
	Rendement annuel moyen	-13,88 %	-9,09 %	-7,14 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.516 euros	9.514 euros	9.511 euros
	Rendement annuel moyen	-4,84 %	-2,46 %	-1,66 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.468 euros	10.902 euros	11.246 euros
	Rendement annuel moyen	4,68 %	4,41 %	3,99 %
Scénarios en cas de décès				
	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	9.661 euros	9.659 euros	9.656 euros

Le tableau ci-dessus montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 3 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000 euros.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le fonds. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit et du fonds, y compris la rémunération de base maximale (il se pourrait que vous payiez moins), mais pas nécessairement les autres frais que vous payez à votre courtier. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

L'achat de ce produit signifie que vous considérez que le prix du sous-jacent va augmenter. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels et récurrents.

INVESTISSEMENT 10.000 EUROS			
SCÉNARIOS	SI VOUS SORTEZ APRÈS 1 AN	SI VOUS SORTEZ APRÈS 2 ANS	SI VOUS SORTEZ APRÈS 3 ANS
Coûts totaux	812 euros	1.140 euros	1.477 euros
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	8,12 %	5,68 %	4,85 %

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés du produit et du fonds, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. Les scénarios ne tiennent pas compte de la législation fiscale du pays où vous êtes domicilié.

La personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet ne vous demandera normalement aucun coût supplémentaire. Si elle le fait, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COMPOSITION DES COÛTS Le tableau ci-dessous montre l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Vous trouverez plus d'informations sur les frais dans le document « Informations précontractuelles supplémentaires ».

CE TABLEAU MONTRE L'INCIDENCE SUR LE RENDEMENT PAR AN			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	1,22 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,52 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,82 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	2,29 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 3 ANS

Cette période est adaptée à l'objectif du fonds, décrit en haut de ce document. Le niveau de risque des actifs dans lesquels on investit et la mesure dans laquelle ils varient avec le temps (volatilité) sont importants pour déterminer la période recommandée. Le facteur temps joue un rôle décisif dans l'acquisition d'un éventuel rendement positif, également par la répartition des coûts uniques. Vu que le fonds a une période de détention recommandée de courte à moyenne, les frais d'entrée et de sortie peuvent impacter lourdement les rendements si vous sortez après cette période et ne restez pas investi dans l'une ou l'autre option d'investissement.

Vous pouvez en tout temps racheter votre fonds. La valeur de rachat est égale à l'investissement constitué au sein du fonds sur base de la valeur des unités calculées au plus tard à la date d'évaluation du 4^e jour ouvrable qui suit le jour de la réception de la demande de rachat, diminuée des frais de sortie éventuels, chargés au cours des 5 années suivant le 1^{er} investissement en branche 23.

Des transferts entre les fonds de la partie branche 21 et de la partie branche 23 ainsi qu'entre les fonds au sein de la partie branche 23, peuvent entraîner des frais (de 0 à 3% en branche 21 et max. 0,5% en branche 23).

Tous ces frais sont décrits en détail dans le document « Informations précontractuelles supplémentaires ».

En cas de sortie précoce, les risques et les performances peuvent diverger de ceux mentionnés ci-dessus.